

Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)
8e Session de la Conférence des Parties contractantes
Cagliari, Italie
24-29 novembre 1980

Recommandation 1.11: Remerciements aux hôtes italiens

La Conférence,

RECONNAISSANT l'importance de la présente Conférence pour la Convention de Ramsar;

TRES RECONNAISSANTE au gouvernement de l'Italie pour son invitation à tenir la Conférence en Italie, et au ministère de l'Agriculture et à l'Assessorat régional pour l'environnement, pour leur efficacité dans l'exécution des nombreuses tâches dérivant de la tenue de la Conférence en Sardaigne;

EXPRIME ses remerciements les plus vifs au ministère de l'Agriculture et à l'Assessorat régional pour l'environnement, ainsi qu'au Maire de Cagliari, pour leur accueil et leur hospitalité;

NOTE de plus le fonctionnement efficace de la Convention de Ramsar en Italie, et en particulier la désignation pour inscription sur la Liste de deux nouvelles aires sardes, Sale Porcus et Mistras, proposées à la visite des participants à la Conférence;

PARTICULIEREMENT CONSCIENTE de l'importance exceptionnelle des zones humides de la Sardaigne, et particulièrement des deux lagunes situées à l'est et à l'ouest de Cagliari, inscrites sur la Liste de Ramsar, et que les participants à la Conférence ont eu l'occasion de voir;

RECOMMANDE que des activités de recherches et d'autres mesures soient considérées à tout niveau approprié en vue du maintien des caractéristiques écologiques de tous ces sites.